CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CSH-2049/21 rev. 1

 29 avril 2021

 COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ CONTINENTALE Original: espagnol

LISTE D’INVITÉS

SIXIÈME RÉUNION DES AUTORITÉS NATIONALES EN MATIÈRE
 DE TRAITE DES PERSONNES (RTP VI)

(Approuvé par la Commission le 29 avril 2021)

a) ÉTATS MEMBRES DE L’OEA

b) OBSERVATEURS PERMANENTS PRÈS L'OEA

c) ORGANES, ORGANISMES ET AUTRES ENTITÉS DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN (OEA)

Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

Cour interaméricaine des droits de l’homme (Cour IDH)

Commission interaméricaine des femmes (CIM)

Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence (IIN)

Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH)

d) ORGANES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX SOUS-RÉGIONAUX ET INTERAMÉRICAINS

Communauté andine (CAN)

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR)

Parlement centraméricain (PARLACEN)

Système d’intégration centraméricaine (SICA)

Cour de justice centraméricaine

Banque de développement des Caraïbes (BDC)

Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)

Banque de développement d’Amérique latine (CAF)

Union des nations sud-américaines (UNASUR)

Alliance du Pacifique

Système de sécurité régionale (RSS) des Caraïbes orientales

Forum pour le progrès et le développement de l'Amérique du Sud (PROSUR)

e) NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Bureau du Représentant spécial et coordonnateur de la lutte contre la traite des personnes, de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Banque mondiale

ONU-Femmes

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) (Conseil de l'Europe)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)/Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)

Institut latinoaméricain des Nations Unies pour la prévention du délit et le traitement des délinquants

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Institut des politiques publiques en droits de l'homme du MERCOSUR (IPPDH)

Centre international pour l’élaboration de politiques de migration (ICMPD)

Centre international pour la prévention de la criminalité (ICPC)

f) PROGRAMMES ET INSTITUTIONS FOURNISSANT UNE AIDE TECHNIQUE OU FINANCIÈRE SOUS LA RUBRIQUE DE LA TRAITE DES PERSONNES

Banque interaméricaine de développement (BID)

Commission européenne, Programme de coopération thématique avec les pays tiers dans les aspects de développement de la migration et de l'asile[[1]](#footnote-1)/ ou d'autres programmes fournissant une aide technique ou financière applicable à la traite des personnes

Fondation Ricky Martin

g) INVITÉS SPÉCIAUX

Processus régionaux de consultation sur les migrations

Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla) (RCM), en particulier le Réseau des responsables de liaison pour la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes

Conférence sud-américaine sur la migration (OIM)

Forum ibéro-américain sur les migrations et le développement (FIBEMYD)

Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

Secrétaire général de la Conférence ibéro-américaine des ministres de la justice (COMJIB)

h) ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE[[2]](#footnote-2)/

CP44156F01

1. . Ce programme remplace le “Programme d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile” (AENEAS). [↑](#footnote-ref-1)
2. . Les organisations de la société civile ont été convoquées, conformément aux dispositions de la résolution CP/RES. 759 (1217/99), "Directives pour la participation des institutions de la société civile aux activités de l'Organisation des États Américains". [↑](#footnote-ref-2)